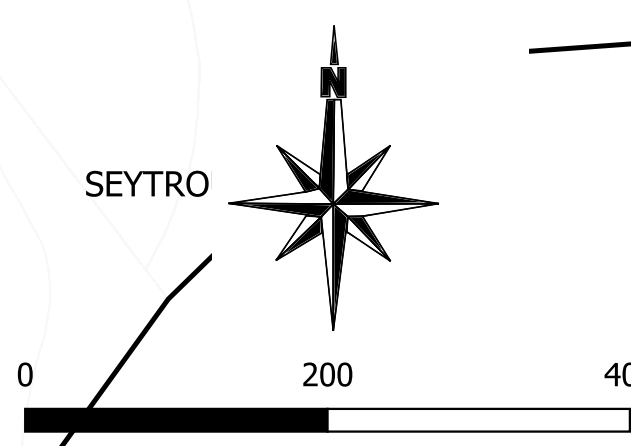




Département de la Haute-Savoie

Communauté de communes du Haut-Chablais

Commune de Saint Jean d' Aulps

- Annexes Sanitaires -

- Volet Eaux Pluviales -

- Planche Sud -

- Diagnostic/Réglementation -

Pictogramme de dysfonctionnement

Zone de dysfonctionnement :

Ruissellement

Glissement de terrain

Débordement

Obstruction

Glissement terrain

Réseau d'eaux pluviales :

Réseau

Fossé

Drain

Cunette

Ouvrage EP

Puits perdu

Chambre de visite

Divers :

Réseau hydrographique

Zone humide (inventaire départemental)

Contour du PLUi

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLUi-H.

Le Président

Fabien TROMBERT

Date : Août 2022

Echelle : 1/7 500

Fichier : CCHC_EPQgs

Dessin : B.PEJON / J.LEROUX

NICOOT

INGÉNIEURS CONSEILS

APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert :

Aptitude bonne à l'infiltration :

-> L'infiltration est obligatoire.

-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2 :

Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :

-> Grande surface disponible,

-> Absence de risque à l'aval,

-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange :

Aptitude moyenne à l'infiltration :

-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.

- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.

- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge :

Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)

-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.

-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.